



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 7 octobre 2019 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présents M. Yves Deslongchamps, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

Avant la période de questions, le maire donne les réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 3 septembre 2019.

### Première période de questions

Une des trente-deux personnes présentes s'exprime sur les sujets suivants :

- Cases de stationnement réservée aux anciens combattants.
- Ruches.

### 2019-460 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en retirant les points suivants :

3. *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM-330 - Avis de motion.*
4. Dépôt du projet de *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM-330.*
18. Départ de la coordonnatrice au développement touristique.
22. Dénomination d'une rue projetée.

et en ajoutant les points suivants :

45. Calendrier des séances ordinaires 2020.
46. Démission d'un employé col bleu.

## Procès-verbaux

### 2019-461 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 3 et 9 septembre 2019

Documents : Procès-verbaux des séances des 3 et 9 septembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 3 et 9 septembre 2019 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 3 et 9 septembre 2019.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

## Réglementation

**2019-462** *Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout*, non daté.

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout* afin de préciser que les compteurs d'eau seront laissés sur place lors de changement d'usage.

**2019-463** *Dépôt du projet de Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout*

Document : *Projet de Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout*, non daté.

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout* lequel prévoit que les compteurs seront laissés sur place lors de changement d'usage.

**2019-464** *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Usages complémentaires) - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Usages complémentaires)*, non daté.

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Usages complémentaires)* afin de modifier les dispositions de ceux-ci.

**2019-465** *Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Usages complémentaires)*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Usages complémentaires)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Usages complémentaires)* soit adopté suivant sa forme et teneur.



**2019-466 Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Ruches)**

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Ruches)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Ruches)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2019-467 Adoption du Règlement 453-2 modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham**

Document : *Règlement 453-2 modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 453-2 modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.



**Direction générale et ressources humaines**

**2019-468 École anglaise - Entente**

Documents : Courriel de M<sup>me</sup> Jane Akroyd daté du 5 septembre 2019 et projet d'entente non daté.

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec l'école anglaise pour l'utilisation de la salle du conseil municipal en cas d'évacuation de leur bâtiment;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du projet d'entente pour l'utilisation de la salle du conseil par l'école anglaise en cas d'évacuation de leur bâtiment du 425, rue Saint-Joseph.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2019-469 Création d'un poste de directeur adjoint du Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la restructuration en cours du Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de créer un poste de directeur adjoint du Service des travaux publics, poste permanent à temps plein.

QUE ce poste soit ajouté au groupe des employés cadres.

QUE la description de tâches et l'échelle salariale soient approuvées.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit signée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et M. Vincent Roy, conseiller, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2019-470 Entente de travail des employés cadres - Lettre d'entente**

Document : Dossier du directeur général daté du 23 août 2019.

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente de travail des employés cadres a été approuvée;

CONSIDÉRANT que cette entente couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> France Landry a occupé le poste de responsable des ressources humaines du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 29 mars 2019;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> France Landry a quitté le 29 mars 2019 et que son poste a par la suite été aboli;



CONSIDÉRANT que, par mégarde, le poste de responsable des ressources humaines a été retiré de la nouvelle entente de travail;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le paiement de la rétroactivité négociée par les employés cadres à M<sup>me</sup> France Landry pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 29 mars 2019.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit signée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2019-471 Convention collective des pompiers - Lettre d'entente**

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Farnham de rejoindre efficacement les pompiers lors d'un appel d'urgence;

CONSIDÉRANT que la technologie actuellement utilisée (Téléavertisseur alphanumérique) prévue à la convention collective est de plus en plus désuète et que les fournisseurs ont publiquement annoncé que les nouveaux systèmes sur le marché sont beaucoup plus performants pour sensiblement le même coût;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abolir le système de téléavertisseur comme système d'appels d'urgence, dès que la lettre d'entente à cet effet sera signée.

QUE les appels d'urgence seront acheminés aux pompiers sur leur téléphone cellulaire personnel.

QUE, par conséquent, ce moyen de communication remplacera les téléavertisseurs prévus à la convention collective.

QUE les pompiers recevront, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, une somme mensuelle non imposable de 10 \$ pour compenser l'utilisation de leur cellulaire personnel afin de recevoir les appels d'urgence. Cette somme ne sera ni indexée ni augmentée, à moins d'entente entre les parties.

QUE, la Ville de Farnham se dégage de toute responsabilité et de toute compensation advenant le bris, la perte ou le remplacement de cellulaires personnels pour quelque raison.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit signée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2019-472 Convention collective des employés cols bleus - Lettre d'entente**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la dénomination du poste "Opérateur" soit remplacée par "Opérateur 1", rétroactivement au 5 mars 2019.

QUE la dénomination du poste "Préposé à l'enlèvement des ordures" soit remplacée par "Opérateur 2", rétroactivement au 5 mars 2019.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit signée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2019-473 Nominations au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer des nominations effectuées au Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M. Pierre Chalifoux soit nommé au poste Opérateur 2, rétroactivement au 5 mars 2019.

QUE M. Benoit Mailloux soit nommé au poste Opérateur 2, rétroactivement au 5 mars 2019.

QUE M. Mark Fontaine soit nommé au poste Opérateur 1, rétroactivement au 5 mars 2019.

QUE M. Claude Chalifoux soit nommé au poste Opérateur 1, rétroactivement au 5 mars 2019.

QUE M. François Tringle soit nommé au poste Opérateur 1, rétroactivement au 23 avril 2019.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ces nominations soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

**2019-474 M. Martin Bergeron - Année sabbatique**

CONSIDÉRANT que M. Martin Bergeron occupe un poste de pompier;

CONSIDÉRANT que M. Bergeron désire s'absenter afin de recevoir une formation dans le cadre de son travail principal;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M. Martin Bergeron, pompier à prendre une année sabbatique, à compter du 21 septembre 2019.

QUE M. Bergeron devra être de retour à son poste de pompier au plus tard le 20 septembre 2020.

Que les dispositions de la convention collectives relatives à cet effet s'appliquent.





QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2019-475 Démission d'une brigadière**

Document : Dossier de la conseillère en communications daté du 19 septembre 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M<sup>me</sup> Nicole Laplante, effective le 20 août 2019.

QUE des remerciements soient transmis à M<sup>me</sup> Laplante pour le travail effectué à ce poste depuis son embauche.

**2019-476 Embauche d'une brigadière scolaire**

Document : Dossier de la conseillère en communications daté du 19 septembre 2019.

CONSIDÉRANT la démission de M<sup>me</sup> Nicole Laplante;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier l'embauche, à compter du 20 août 2019, de M<sup>me</sup> Lisette Blais, à titre de brigadière scolaire, selon l'échelle salariale établie à la résolution 2016-090.

**2019-477 Embauche d'une brigadière scolaire remplaçante**

Document : Dossier de la conseillère en communications daté du 19 septembre 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier l'embauche, à compter du 20 août 2019, de M<sup>me</sup> Lysanne Lambert, à titre de brigadière scolaire remplaçante, selon l'échelle salariale établie à la résolution 2016-090.

**Grefe et affaires juridiques**

**2019-478 Dénomination de stationnements municipaux**

CONSIDÉRANT que certains stationnements n'ont pas reçu une dénomination officielle de la part du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de repérage il est opportun de remédier à cette situation;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les stationnements municipaux suivants soient désignés comme suit :



Emplacement du stationnement	Dénomination
Au Parc-de-Rainville	Stationnement Rainville
À l'aréna Madeleine-Auclair	Stationnement Madeleine-Auclair
Au parc Ouellette	Stationnement Ouellette
Au parc Uldège-Fortin	Stationnement Uldège-Fortin

### Finances municipales

**2019-479 Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 2 - Abrogation de résolution**

CONSIDÉRANT que le paiement 2 a été approuvé à deux reprises;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2019-428 à toutes fins que de droit.

**2019-480 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 2 octobre 2019**

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 2 octobre 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 1 021 447,47 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 493 388,54 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 2 octobre 2019 soit approuvé.

QUE le compte de dépenses de M. Patrick Melchior soit approuvé.

**2019-481 Travaux de réhabilitation du réseau routier local volet redressement - Paiement 1**

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 26 septembre 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 1 des travaux de réhabilitation du réseau routier local volet redressement à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay au montant de 347 780,99 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 33 609,33 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.





QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

**2019-482 Travaux de réfection du boulevard de Normandie - Paiement 3**

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 27 septembre 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 3 des travaux de réfection du boulevard de Normandie à la compagnie Les Entreprises Denexco au montant de 143 477,15 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 13 865,54 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

**2019-483 Zoo de Granby - Aide financière**

CONSIDÉRANT que l'organisme et deux enseignants de l'école Jean-Jacques-Bertrand désirent mettre sur pied un programme de formation "Horizon scientifique" à cette école dès septembre 2019;

CONSIDÉRANT que ce programme touchera de soixante à quatre-vingt-dix élèves de secondaire 1 à 3;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière annuelle de 8 000 \$, pour les années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, au Zoo de Granby pour leur programme de formation "Horizon scientifique" à être mis sur pied à l'école Jean-Jacques-Bertrand en septembre 2019.

QUE cette somme sera versée, à parts égales, en octobre et février de chaque année scolaire, si le programme est toujours actif à ce moment.

QUE dans le cadre de leur formation, les élèves de l'école Jean-Jacques-Bertrand, leurs professeurs et personnes ressources sont autorisés à utiliser les divers terrains appartenant à la Ville de Farnham.

QU'une preuve d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 2 000 000 \$ soit versée à la Ville de Farnham au début de chacune des années scolaires et remplacées lors de renouvellement.

QU'une conférence de presse conjointe soit organisée en début d'année scolaire pour annoncer ce partenariat.

QU'une rencontre annuelle de bilan soit tenue en mai de chacune des années touchées par la présente résolution.

QUE la résolution 2019-394 soit abrogée à toutes fins que de droit.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2019-484 Opération Enfant Soleil - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière non daté.



Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 250 \$ à Opération Enfant Soleil pour l'organisation d'un spectacle bénéfice le 15 novembre 2019 à Cowansville.

QUE cette somme sera versée après cet événement.

QUE cette dépense soit imputée 02-190-00-970.

**2019-485 Club des petits déjeuners - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière non daté.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 250 \$ au Club des petits déjeuners pour l'organisation d'un spectacle bénéfice le 15 novembre 2019 à Cowansville.

QUE cette somme sera versée après cet événement.

QUE cette dépense soit imputée 02-190-00-970.

**2019-486 École Saint-Romuald - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 19 septembre 2019.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder à l'école Saint-Romuald l'occupation, sans frais, d'une table lors du Marché des fêtes du 14 décembre 2019.

QUE la gratuité s'appliquera si les produits vendus respectent les critères établis par le Marché public de la Station Gourmande.

QUE cette aide financière représente une somme de 20 \$, excluant les taxes.

**2019-487 École Jean-Jacques-Bertrand - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière non daté.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder à l'école Jean-Jacques-Bertrand l'occupation, sans frais, d'une table lors du Marché des fêtes du 14 décembre 2019.

QUE la gratuité s'appliquera si les produits vendus respectent les critères établis par le Marché public de la Station Gourmande.

QUE cette aide financière représente une somme de 20 \$, excluant les taxes.



**Planification et aménagement du territoire**

**2019-488 Déboisement d'emprises de rues - Abrogation de résolution**

CONSIDÉRANT que les travaux approuvés par la résolution 2018-334 n'ont pas été réalisés et ne le seront pas à court terme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2018-334 à toutes fins que de droit.

**2019-489 Demandes d'autorisation auprès de ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Articles 22, 32 et 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement)**

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 30 août 2019.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite prolonger des infrastructures pour ouvrir une nouvelle rue dans le quartier industriel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite gérer les sols contaminés ainsi que les matières résiduelles (Sable de fonderie) afin d'accueillir un projet industriel sur le lot 5 409 008 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet est soumis à l'obtention d'autorisations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le prolongement des infrastructures;

CONSIDÉRANT que le projet est soumis à l'obtention d'autorisations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour les milieux humides;

CONSIDÉRANT que le projet est soumis à l'obtention d'autorisations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la gestion des sols contaminés et des matières résiduelles (Sable de fonderie);

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exige que la Ville de Farnham prenne certains engagements en lien avec la réalisation de ce projet;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham mandate la firme Les Services Exp et la firme Groupe ABS à soumettre, pour et au nom de la Ville de Farnham, les demandes d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu des articles 22, 32 et 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et qu'elles soient habilités à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation.



QUE la Ville de Farnham s'engage à payer les frais requis pour les demandes d'autorisation et, s'il y a lieu, pour la contribution financière exigible à titre de compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques, établi en vertu du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*, dont le montant maximal est estimé à 75 000 \$.

QUE la Ville de Farnham s'engage à entretenir les ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien spécifiant qu'il n'y a pas de problématique d'inondation ou d'érosion en aval du point de rejet du projet.

QUE la Ville de Farnham s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard soixante jours après les travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux et les autorisations accordées.

QU'une lettre de la Ville de Farnham soit émise et signée par la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire ou, en son absence, la greffière, attestant que le projet décrit dans les plans et devis est prévu dans le plan de gestion des débordements en cours d'élaboration et qu'un bilan des débits autorisés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et des débits autorisés par la Ville de Farnham (Redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion et des dérivations seront préparés.

QUE la Ville de Farnham s'engage à s'assurer de la réalisation des mesures compensatoires qui seront décrites dans le plan de gestion des débordements selon un échancier à convenir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE la résolution 2019-457 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2019-490 Réfection du boulevard de Normandie - Laboratoire**

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 26 septembre 2019.

CONSIDÉRANT que le mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du boulevard de Normandie a été octroyé à Labo Montérégie en vertu du *Règlement 553 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham*;

CONSIDÉRANT que le coût réel dépasse le seuil d'autorisation du *Règlement 553 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham*;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier le mandat octroyé à la firme Labo Montérégie pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du boulevard de Normandie au coût de 27 155,25 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.



**2019-491 Demande de permis - 542, rue Saint-Joseph**

Document : Résolution CCU-190910-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 septembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de rénover la galerie située en façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la galerie actuelle est dans un état de détérioration avancé;

CONSIDÉRANT que les travaux s'agencent bien avec le bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux n'auront pas pour effet de modifier les caractéristiques architecturales du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux suggérés s'harmonisent bien avec le milieu environnant;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour rénover la galerie avant du bâtiment sis au 542, rue Saint-Joseph, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE ces travaux visent :

- Le remplacement du plancher, des poteaux et des garde-corps de la galerie.
- Le plancher sera de couleur verte, soit le même vert que sur les pignons du bâtiment.
- Les poteaux seront de couleur blanche.
- Les garde-corps seront blancs avec des barrotins en aluminium noir.

**2019-492 Demande de permis - 840, rue Saint-Paul**

Document : Résolution CCU-190910-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 septembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier le revêtement extérieur du garage détaché implanté sur la propriété;

CONSIDÉRANT que le revêtement actuel, soit du contre-plaqué, n'est pas conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT que le revêtement proposé représente une amélioration marquée de l'apparence du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur sur l'arrière du bâtiment est dans les tons de vert;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer le revêtement extérieur du garage détaché par un revêtement de type Canixel sur l'immeuble sis au 840, rue Saint-Paul, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que la couleur du revêtement sélectionnée s'agence au revêtement installé sur la portion arrière du bâtiment principal, qui est dans les tons de vert.

**2019-493 Demande de permis - 254, boulevard de Normandie Nord**

Document : Résolution CCU-190910-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 septembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer le revêtement horizontal et les ouvertures sur la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux suggérés mettent en valeur le pignon et la structure du bâtiment;

CONSIDÉRANT que plusieurs bâtiments dans le secteur agencent la brique à un revêtement horizontal foncé;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés s'harmonisent bien avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur proposé est de qualité et sobre;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer le revêtement horizontal et les ouvertures sur la façade avant du bâtiment sis au 254, boulevard de Normandie Nord en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE ces travaux visent :

- L'installation d'une fenêtre à guillotine à quatre sections, de couleur "Dover gray".
- L'installation d'une porte munie de trois vitrages fixes et d'une section latérale gauche de couleur "Gris granite".
- L'installation d'un revêtement de Maibec de couleur gris "Vieux-port" sur la façade et le pignon avant.

**2019-494 Demande de permis - 810, boulevard Magenta Est**

Document : Résolution CCU-190910-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 septembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de rénover la galerie avant du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la galerie actuelle a été démolie puisqu'elle était pourrie;





CONSIDÉRANT que les travaux projetés ne viendront pas affecter le caractère architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les galeries avant dans le secteur sont majoritairement de couleur blanche;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour rénover la galerie avant du bâtiment principal sis au 810, boulevard Magenta Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que la galerie soit entièrement blanche, outre le plancher qui pourra conserver sa couleur naturelle, et les barrotins des garde-corps qui seront en aluminium noir.

**2019-495      Demande de permis - Projet de développement domiciliaire -  
Boulevard de Normandie Nord**

Document : Résolution CCU-190910-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 septembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier le projet intégré situé sur le lot 6 249 423 du cadastre du Québec, soit à l'intersection de la rue Saint-Grégoire et du boulevard de Normandie Nord;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2018-250, les requérants ont soumis une nouvelle version du plan projet d'implantation;

CONSIDÉRANT que l'implantation des bâtiments, à l'Est du projet, face aux aires de stationnement permet de créer un milieu de vie plus agréable pour les occupants;

CONSIDÉRANT que l'implantation des bâtiments, à l'Ouest du projet, face au boulevard de Normandie Nord permet de structurer la voie par la présence du cadre bâti;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une analyse exhaustive du Comité consultatif d'urbanisme, il est convenu que le projet s'intègre mieux, à la suite des modifications, à son milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la demande de modification de l'implantation du projet de développement domiciliaire sur le lot 6 249 423 du cadastre du Québec, laquelle consiste à implanter les quatre bâtiments, à l'Ouest du projet, face au boulevard de Normandie Nord et implanter les quatre bâtiments, à l'Est du projet, face à l'aire de stationnement.

**2019-496      Demande de permis - Projet de développement domiciliaire -  
Boulevard de Normandie Nord**

Document : Résolution CCU-190910-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 septembre 2019.



CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2018-250, les requérants ont soumis deux nouveaux agencements de revêtements extérieurs pour les bâtiments projetés;

CONSIDÉRANT que deux bâtiments ont déjà été construits sur la rue Saint-Grégoire avec les revêtements extérieurs initialement autorisés par la résolution 2018-250;

CONSIDÉRANT que les revêtements des bâtiments projetés avaient été réfléchis dans une perspective d'ensemble;

CONSIDÉRANT que les nouveaux revêtements ne s'harmoniseraient pas à ceux des bâtiments déjà construits;

CONSIDÉRANT que l'installation de nouveaux revêtements extérieurs sur les bâtiments projetés créerait une rupture dans le style architectural recherché;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de modification des revêtements extérieurs des bâtiments projetés pour le projet intégré sur le lot 6 249 423 du cadastre du Québec. Ainsi, les revêtements extérieurs autorisés resteront ceux approuvés par la résolution 2018-250.

## Loisirs, culture et tourisme

### 2019-497 **Gestion de la surface de dek hockey**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 19 septembre 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente à intervenir avec Dek 104 Farnham pour la gestion de la surface de dek hockey pour l'année 2020.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

### 2019-498 **Carrefour action municipale et famille - Renouvellement d'adhésion**

Document : Facture du Carrefour action municipale et famille datée du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville de Farnham au Carrefour action municipale et famille, du 15 septembre 2019 au 14 septembre 2020, au coût de 179,36 \$, incluant les taxes.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.

## Représentation

### 2019-499 Croix-Rouge - Grand bal en rouge

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M. Mario Nareau à assister au Grand bal en rouge de la Croix-Rouge tenu à Granby le 2 novembre 2019, au coût de 195 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-310.

## Ajouts

### 2019-500 Calendrier des séances ordinaires 2020

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 sera le suivant :

20 janvier	6 juillet
3 février	3 août
2 mars	8 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 <sup>er</sup> juin	7 décembre

### 2019-501 Démission d'un employé col bleu

Document : Lettre de M. Zachary Blanchet datée du 7 octobre 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Zachary Blanchet, effective ce jour.

QUE des remerciements soient transmis à M. Blanchet pour le travail effectué à ce poste depuis son embauche.

### Seconde période de questions

Trois des trente-deux personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Signalisation sur la route 235 pour les rues des Écureuils et Leblanc.
- Temps des publications sur le tableau numérique.
- Entretien du pavage de la piste cyclable et des rues.
- Utilisation des voies de circulation aussi par les cyclistes.



- Seconde demande d'aide financière du Très Arts.

### Informations des conseillers

Le maire mentionne avoir participé au Combat des livres de la Ville de Cowansville et que les votes seront ouverts bientôt.

Un rappel de la pièce de théâtre de la Fondation du maire le 12 octobre prochain à l'école Jean-Jacques-Bertrand est fait par l'ensemble des conseillers.

Le maire cède ensuite la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

Daniel Campbell

- Félicitations et remerciements au Club Optimiste pour la course du 28 septembre.
- 

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 57.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Patrick Melchior  
Maire